

Extrait du registre des délibérations

Séance du 9 Mai 2017

L' an 2017 et le 9 Mai à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de BILLARD Pierre, Maire

**Présents** : M. BILLARD Pierre, Maire, M. BOUTONNET Christian, Mme PERRAUDIN Alice, Mme LIVROZET Martine, Mme MONNERY Martine, M. AUFEVRE Adrien, M. MENEZ Didier, Mme BEGUIGNOT Claude, Mme BOILARD Valérie, Mme MANGERET Marie-Françoise, M. TISSERON Pascal, Mme BOULAY Chantal, M. LEGRAND Renaud, M. MENETRIER Gilles,

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme MARILLIER Dominique à Mme LIVROZET Martine, Mme SINNIGER Christine à M. TISSERON Pascal

**Absent(s)** : M. SCHOONBAERT Laurent, M. DEBARALLE Arnaud, M. CURIEUX Didier

**réf : 2017\_028 - Nomination d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., le conseil municipal nomme, à l'unanimité, Mme Valérie BOILARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2017\_029 Adoption du compte rendu de réunion du 11 avril 2017**

Le président ouvre la séance à dix-neuf heures et zéro minute. Le nombre des présents étant de 14, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121.17 du C.G.C.T.

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal du 11 avril 2017. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2017\_030 Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal**

**réf : 2017\_031 Réhabilitation des anciens bains douches : convention de maîtrise d'œuvre**

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement des anciens bains douches en boucherie, charcuterie, traiteur. Il fait également part du mécontentement du boucher présent sur le marché. M. Menetrier et lui-même avaient contacté ce dernier afin d'ouvrir une boucherie sur la commune. Il n'a jamais donné suite préférant rester non sédentaire. Il ne peut donc pas être reproché à la municipalité le manque de concertation avec les commerçants déjà installés.

M. Billard précise que ce projet ne doit pas favoriser un commerçant par rapport à un autre. Le loyer demandé sera en conséquence de l'investissement de la commune.

Il présente la proposition de maîtrise d'œuvre du Cabinet d'Architecture Bentejac, situé à Saint-Martin d'Heuille (58130), à savoir un taux d'honoraires à 9.70 % soit 24 735 E HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet et autorise M. le Maire à signer une convention de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet d'Architecture Bentejac.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2017\_032 Réhabilitation des anciens bains douches : approbation de l'APD**

M. Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le projet de réhabilitation des anciens bains douches en boucherie, charcuterie, traiteur.

Les études d'Avant-Projet Sommaire et d'Avant-Projet définitif ont été réalisées. Elles ont permis de déterminer le coût prévisionnel des travaux. Le coût prévisionnel envisagé des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre est de 255 000€ HT hors équipement de laboratoire et vitrines réfrigérées. Il est proposé d'approuver l'Avant-Projet Définitif.

M. Legrand demande la vocation de l'étage. M. Billard répond que celui-ci sera un local technique. Il semble difficile de réaliser un logement.

A l'unanimité, les membres du conseil approuvent l'APD du projet.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

### Questions diverses :

L'aire de camping-cars, les travaux sont en cours. L'ouverture est toujours prévue début juin.

La personne en CAE au service technique n'a pas souhaité reconduire son contrat. Un nouvel agent a été recruté en CAE.

Le CAE au service entretien n'a pas été reconduit. Un nouveau CAE devrait débuter dans les prochains jours.

Afin d'obtenir des finitions parfaites, les pavés rue de Paris vont être refaits la semaine du 29 mai. L'information a été transmise aux commerçants ce jour.

M. Billard évoque le choix du coloris des pots de fleurs de la ville suite aux différentes remarques des riverains. L'avis de tous les conseillers est demandé. Mme Boilard pense que les couleurs sont trop vives, ainsi que Mme Livrozet, et Mme Perraudin. M. Aufevre pense que cela égaie les entrées, notamment au nord. Mme Monnery rejoint l'avis de Mme Boilard et s'interroge sur le choix des coloris des fleurs afin que cela soit harmonieux. Mme Mangeret ne souhaite pas modifier la couleur. M. Legrand ne les a pas vues. M. Boutonnet souhaite conserver les couleurs, ainsi que M. Menez, M. Tisseron, et Mme Beguignot. M. Menetrier garderait des teintes médiévales, les couleurs vives étaient bien adaptées pour le parc des promenades. Mme Boulay propose de mettre moins de fleurs et d'acheter des pots. Mme Mangeret suggère d'attendre de réaliser des d'aménagements avant d'investir. Mme Boilard propose d'habiller les buses. Mme Monnery propose de mettre des feuillages persistants. M. Boutonnet propose d'introduire progressivement le bleu vichy dans la commune. Mme Beguignot a proposé à M. Billard d'investir deux pots par an. Après délibération, les membres du conseil souhaitent conserver la nouvelle peinture.

Mme Livrozet propose aux membres de faire un repas après le conseil municipal fin juin. Une invitation sera transmise.

M. Menetrier rappelle le problème récurrent des crottes de chiens.

Mme Beguignot souhaite savoir si le courrier a été fait concernant l'entretien de la toiture rue de la fontaine. M. Billard répond dans la négative.

Mme Monnery constate que depuis le début des travaux de la FOL, les camions ont endommagé la route qui est maintenant dangereuse. Un constat d'huissier a été fait avant les travaux. Elle sera remise en état.

Mme Monnery demande la possibilité d'installer des WC à l'étang du panama.

En mairie, le 09/05/2017

Le Maire

Pierre BILLARD

